

## Burundi : Des organisations de la Société civile défendent l'accord d'Arusha

PANA, 05 novembre 2013 Bujumbura, Burundi - Quelques 519 organisations de la Société civile ont pris position mardi en faveur de la sauvegarde d'un accord sur la paix et la réconciliation nationales par crainte que le projet gouvernemental en cours de révision de la loi fondamentale "n'enterre" le précieux instrument de partage du pouvoir au Burundi qui a été négocié et signé par les différents acteurs politiques en août 2000, à Arusha, en Tanzanie, au bout d'une décennie de guerre civile à caractère ethnique. Arusha reste aujourd'hui encore une référence dans le partage du pouvoir entre les différents sensibilités socio-politiques et ethniques du pays, malgré le retour à une vie démocratique plus normale et au suffrage universel direct depuis 2005.

Les organisations de la Société civile burundaises ont annoncé, à la même occasion, le lancement d'une campagne le mot d'ordre de « Ne touchez pas au consensus d'Arusha », sans toutefois que l'opinion sache pour le moment quelles sont les actions concrètes qui seront menées pour contraindre le gouvernement à ménager Arusha. On sait, par contre, que du côté du pouvoir en place au Burundi, deux conseils des ministres ont été tenus le mois dernier sur le projet de loi portant modification de certaines dispositions de la Constitution du Burundi qui seraient adoptées par l'évolution de la situation socio-politique nationale depuis bientôt 14 ans que l'accord d'Arusha est en vigueur. Un communiqué officiel venu rappeler à l'opinion que la Constitution de 2005 avait été promulguée pour régir et établir les règles de fonctionnement du régime post-transitoire qui a pris fin avec l'organisation des premières élections générales de 2005 au suffrage universel direct, grâce au retour à la paix et à une vie démocratique plus normale. « Il est aujourd'hui nécessaire d'entrer dans la phase démocratique, tout en préservant l'esprit de l'Accord d'Arusha d'où la proposition constitutionnelle de supprimer les postes de deux vice-présidents de la République pour les remplacer par un Premier ministre », annonçait encore le communiqué du gouvernement. L'accord d'Arusha prévoyait jusque-là un poste de vice-président de la République en charge des questions politiques, sécuritaires et administratives d'une ethnie différente de celle du chef de l'Etat et de gouvernement. Le poste de second vice-président de la République chargé des questions économiques et sociales est aujourd'hui occupé par une personnalité issue de la majorité des Hutu. Le même accord prévoit encore des quotas de partage du pouvoir aux autres niveaux de responsabilités, dans des proportions de 60%, pour la majorité ethnique des Hutu et de 40%, pour la minorité Tutsi. Les deux principaux groupes ethniques n'avaient cessé de se déchirer pour le pouvoir durant des décennies et il a fallu beaucoup d'efforts de médiation internationale pour leur arracher l'accord d'Arusha dont les acquis sont « tellement multiples et variés que la paix et la stabilité des institutions en dépendent », de l'avis toujours de la Société civile qui ne s'oppose pas, toutefois, à la révision de la Constitution, mais plaide plutôt en faveur du dialogue, « avec tous les acteurs de la vie publique nationale ».